

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Éducation : lycée Mohamed-Arissani, 30 ans déjà !

I. I  
Libreville/Gabon

ÉTABLISSEMENT fleuron de l'Enseignement privé islamique au Gabon, le lycée Mohamed Arissani a célébré dans une relative sobriété son trentenaire samedi dernier. Hymne national, saynètes, slam, projection vidéo, récompense des principaux artisans de la bonne marche du bahut, l'assistance conviée n'a pas eu le temps de s'ennuyer. La salle quasi comble des membres du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), de ceux de la direction de l'Enseignement privé islamique, du corps enseignant et d'encadrement, d'anciens élèves ou responsables a suivi avec attention le souhait de bienvenue de la proviseure. D'une voix émue, Sarah Ruth Guenaelle Livikou a brièvement fait l'historique de l'établissement scolaire ayant ouvert ses portes en 1991 avec tout juste deux bâtiments, à l'initiative de l'Agence koweïtienne des musulmans d'Afrique (AKMA), en collaboration avec le CSAIG. Et depuis, le lycée de l'Amitié, devenu lycée Mohamed-Arissani durant l'année

scolaire 2002-2003, a fait du chemin dans " l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre éducative au Gabon", a relevé Mme Livikou. Plusieurs hauts cadres du pays sont passés par là. La provo n'a pas manqué de "remercier du fond du cœur les enseignants d'hier et ceux d'aujourd'hui qui, par leur professionnalisme et leur dévouement, n'ont cessé de rehausser l'image d'excellence de l'établissement". Comme elle a loué l'implication personnelle du président du CSAIG Ismaël Ocen Ossa dans les grandes réalisations ayant considérablement transformé le lycée Mohamed Arissani de 2011 à cette année du trentenaire. Il en est ainsi de la construction d'un imposant bâtiment R +3 doté 15 salles de classes, d'une grande salle de conférence ayant accueilli la cérémonie de cet anniversaire. Il y a eu aussi la sécurisation du lycée avec la construction d'une barrière digne, d'un autre bâtiment R +1 de 8 salles de classes, d'un préau, 20 toilettes, d'un foyer pour apprenants, la réfection de la salle de permanence, etc.

Aujourd'hui, Arissani compte parmi les grands établissements de la capitale avec un effectif de plus de 2 000 élèves. L'an dernier, ce lycée a fait bonne figure aux examens nationaux avec un taux de réussite de 83 % au BEPC et 85 % au baccalauréat. Les artisans de ce succès, "ceux qui se consomment en illuminant les autres", selon le président du CSAIG ont été récompensés en ce jour anniversaire.



Une vue de l'assistance au trentenaire du lycée Mohamed-Arissani.

### MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
MERE-ENFANT FONDATION JEANNE EBORI

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 16 juin 2022  
Appel d'offres : N°006/MSAS/CHUMEFJE-MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX/2022  
Nom du projet : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX  
Source de financement : Etat gabonais et Fonds propres de l'hôpital, exercices 2022, 2023 et 2024.

#### 1. OBJET

Le Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori (CHUMEFJE) lance un appel d'offres pour la **maintenance des équipements médicaux**.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en un (1) lot unique.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor public d'un montant non remboursable de **deux cents mille (200 000) francs CFA**.

Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

**Direction Générale du Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori**  
Sise à la montée de Louis,  
BP : 2012 - Tél. (241) 065 44 74 83/066 25 59 29

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **15 juillet 2022 à 10 heures 00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à **1% du montant HT de l'offre**.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **15 juillet 2022 à 11 heures 00** à l'Amphithéâtre du CHU Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori.

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori (CHUMEFJE)  
Pr. Jean-François MEYE

Le Directeur Général des Marchés Publics  
Eugène Pénafor MINKPSA GYAME